

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE
PREPA'ISIMA - ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du Diplôme Universitaire « Prépa'Isima » de l'institut d'Informatique comme suit :

Marie PAILLOUX, Président du jury, Maître de conférences

Mamadou KANTE, Vice-président, Maître de conférences

Membres du jury :

Alexandre GUITTON, Maître de conférences

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/05/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD


- Transmis au contrôle de légalité le/ **30 MAI 2018**

- Publié le **30 MAI 2018**

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.